

LA SENTINELLE DE THIBODAUX.

CONDITIONS: \$5 00 PAR AN.

Indépendant en tout. Neutre en rien.

INVARIABLEMENT D'AVANCE

ORGANE OFFICIEL DE LA PAROISSE LAFOURCHE ET DE LA VILLE DE THIBODAUX

Sentinelle de Thibodaux.

ORGANE OFFICIEL DE LA PAROISSE ET DE LA VILLE.

Publié le Samedi

PAR

P. E. LORIO & CO.

P. E. LORIO

F. SANCAN

BUREAU: Encoignure des rues Marché et St-Louis

ABONNEMENT.

Un An (d'avance) \$5 00
Un Numéro 10

PRIX DES ANNONCES.

Pour chaque carré de dix lignes au moins pour la première insertion \$1 50. Pour la seconde insertion, par carré, 75 cts. et pour chaque insertion additionnelle, par carré, 50 cts. Pour toute annonce indiquant la profession et le domicile, et qui n'excèdera pas huit lignes avec l'abonnement au journal, par an, \$10.00. Toute annonce publiée par intervalles sera payée au taux de 1 piastre par carré. Toute annonce dont le nombre d'insertions n'est pas spécifié, sera insérée jusqu'à nouvel ordre, au taux ordinaire. Toute annonce de candidat sera payée \$10.00, et d'AVANCE.

FAITS DIVERS.

JURI DE POLICE.—Nous publions aujourd'hui en français et en anglais les procédures du Juri de police. Elles sont très intéressantes, aussi les recommandons-nous à l'attention du public.

DEPART.—Le juge Belden, après avoir clos la session de la Cour à Thibodaux, session qui a été riche en événements et en décisions qui feront époque dans les annales judiciaires de Lafourche, est parti pour Franklin. Nous désirons que les habitants de cette ville aient autant de fun que les habitants de Thibodaux en ont eu. Ce sera désirable, mais regrettable.

ESCAPADE.—Mardi dernier, un nègre qui se trouvait dans la geôle de la paroisse, attendant son jugement et sa sentence, a été très prudent pour sa santé et pour sa liberté de forcer la serrure. Pour cela il a choisi le moment où la sentinelle qui gardait la porte est allé à la messe, alors il s'élança, mais pas assez vite pour qu'il passe inaperçu. La sentinelle a fait feu; l'évadé courait toujours, et ce n'est qu'après une course effrénée de quelques lieues qu'il a été repris.

UNE BONNE FOURNÉE.—Avant hier soir, le collecteur des taxes de capitation pour les personnes de couleur, a fait incarner quarante deux nègres qui se refusaient de payer au dit collecteur, la piastre requise. Quelques uns de ces rebelles, à la vue des murs qui les entourent et au bruit des clefs qui grinçaient dans les serrures, se sont acquittés et ont repris la clef des champs. Quant aux autres on compte les garder dans ce solitaire réduit, jusqu'à ce qu'ils aient déboursé leur piastre.

ASSASSINAT.—Une affaire des plus tragiques et des plus regrettables vient de se passer au Chacahoula. Mr. Ed. Cross, ex-résident de Thibodaux a tué un homme et blessé deux autres. Les motifs qui ont porté M. Cross à cet acte sont jusqu'ici inconnus ou du moins sont si contradictoires que nous préférons que le jour se fasse avant d'en parler. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que Mr. Cross se trouvait dans une pointe de bois, lorsque trois cavaliers se présentèrent à sa vue aussitôt il leva son arme, ajusta et fit feu. M. Maximin Niquin reçut une balle qui lui brisa le bras; les deux autres se rebrous-sèrent chemin, lorsqu'un second coup de feu tua M. Burns et blessa son frère qui a eu les poumons traversés par une balle.

CREVASSE.—Samedi dernier on nous a rapporté qu'une crevasse avait été pratiquée sur la rive droite du bayou, à deux milles en bas du chemin de fer. Comme à cette époque les eaux du bayou nous semblaient avoir atteint le niveau le plus bas, nous n'avions pas apporté grande attention à ce fait. Depuis lors ses eaux n'ont fait que monter et dans peu de temps si cette crue continue, le bayou aura atteint une hauteur menaçante. Nous pensons que cette brèche pratiquée à dessein aura été bouchée, car s'il en était autrement nous plaindrions les habitants qui remplent cette rive, qui ont déjà perdu une grande partie de leur récolte par la première crevasse et qui se trouveraient complètement ruinés par la seconde.

A. PROPOS D'EMIGRATION.

Il y a des gens qui voient encore des conspirateurs partout, et nous croyons qu'un de ces jours, lorsque ceux qui ont la vue et la perspicacité seront convaincus qu'il n'existe plus d'ennemis du gouvernement, ils se feront peur de leur ombre.

Mardi dernier, un grand nombre de planteurs de la paroisse qui se proposent d'aller fonder une colonie au Brésil, se sont assemblés pour discuter et donner connaissance des communications qu'ils avaient reçu sur les avantages qu'offre cette contrée, à ceux qui désireraient s'associer à leur projet. Il n'en fallait pas davantage pour faire croire à cette classe de gens que nous désignons plus haut que, dans cette assemblée on était en train de comploter contre le gouvernement. Il y a des personnes, peut-être intéressées à connaître la vérité, qui ont pu croire un instant à ces bruits, fruits de la timidité, mais ils ont bientôt appris par leur présence à cette réunion, quel était le but de cette assemblée. Ils y ont vu beaucoup de planteurs émettant le moyen d'organiser une émigration au Brésil, considérant que sur cette terre ils trouveront la tranquillité, la protection de leur famille et de leur propriété, en un mot tous les avantages dus à un citoyen paisible et laborieux.

Les planteurs qui sont à la tête de ce mouvement sont considérés comme les meilleurs habitants de cette paroisse. Ce sont ceux-là qui ont essayé tous les moyens pour faire revivre l'agriculture dans la contrée qui les a vu naître, mais sans succès. La culture de la canne, disent-ils, doit être abandonnée, faute de bras pour mener à bonne fin l'exploitation de la récolte; celle du coton peut être entreprise mais il y a quatrevingt-dix chances sur cent pour qu'elle ne réussisse pas. Il ne restera donc que la culture du maïs, culture que si elle est pratiquée sur une grande échelle, ne couvrira pas les frais d'exploitation faute de débouchés.

Nous ne savons pas si l'avenir agricole de la Louisiane et principalement de la Basse-Louisiane est aussi sombre que ces messieurs le voient, mais nous voyons que, d'après le système de travail pratiqué depuis plus de trois siècles, l'agriculture tombe en décadence, et que s'il n'y a pas un changement, radical dans le système agricole, les tristes pressentiments de ces messieurs se réaliseront sûrement.

En effet, si nous examinons ce que l'agriculture a produit depuis trois ans, nous verrons que sa production a été à peu près nulle. Et cette année-ci, quoique la récolte ait une belle apparence, il n'est pas dit que ceux qui on englobent leur argent et donné leur sueur pour féconder la terre, soient récompensés de leur labeur. Il faudra des bras pour l'exploitation; il faudra aussi de l'argent pour payer ces bras, s'ils en trouvent, ce dont nous doutons fort. Ce n'est pas qu'il manque de gens de travail et qui vivent on ne sait comment; notre village en est rempli, mais ce sont des gens habitués à ne rien faire, à mieux cultiver la paresse que d'aller faire fructifier la terre, surtout, quand depuis longtemps, ils se sont aperçus qu'ils peuvent, sans travailler, boire, manger et dormir.

Il sent cependant temps que des mesures fussent prises pour extirper ce vice qui existe parmi la classe colorée qui habite parmi nous. Il n'est pas permis à un homme blanc de vivre sans travailler, lorsqu'il a la force pour le faire, pas de se faire honorer par la communauté. Pour une personne de couleur en serait-il autrement? Tout jusqu'ici semble le faire croire; vous avez beau leur offrir de bons salaires, on ne pouvez rien obtenir d'eux.

Cependant il est un proverbe qui dit, qu'on ne peut pas vivre sans travailler, et que si on ne travaille pas pour vivre, il faut voler. Eh bien nous croyons à ce proverbe et nous pensons que ces gens qui vivent depuis si longtemps sans rien faire, se livrent à quelque industrie préhensible. Comment autrement expliquer les vols qui se commettent journellement. Est-ce qu'un habitant de la campagne qui a conche son garde-manger bien garni, est sûr de trouver à son réveil de quoi déjeuner. Est-ce que la ménagère est certaine de trouver à donner à ses enfants, le lait que sa vache lui fournit tous les matins? Non car dans la nuit des maraudeurs sont venus, ont dégaré le garde-manger et offert en vente le viande de cet animal qui était pour ainsi dire l'âme de la famille.

Quand il voit de semblables choses se passer sous ses yeux assez fréquemment pour que chacun crève que son tour arrive du jour au lendemain, il n'est pas étonnant que les personnes qui aiment la tranquillité et le repos, cherchent tous les moyens possibles de se soustraire à ce fléau. Pour cela ils ont imaginé l'émigration au Brésil, où ils pensent bâtir une nouvelle fortune sur les ruines qu'ils laissent derrière eux.

CORRESPONDANCE PARTICULIERE DE la "Sentinelle de Thibodaux."

Nouvelle-Orléans.

Quatrevingt-quatorze degrés de chaleur à l'intérieur et de la glace intérieurement. Quel équilibre! C'est la pourtant le régime auquel nous sommes soumis depuis trop longtemps déjà. Et il y a des gens qui s'étonnent de la fièvre jaune! Ce qui me surprend le plus, moi, c'est qu'il n'y en ait pas, car la ville est saine. A quoi cela tient-il? A la quarantaine? C'est bien possible; à l'assainissement de la ville? Je ne dis pas non. Le fait est que depuis l'époque où les fédéraux ont pris possession de la Nouvelle-Orléans, les rues sont mieux balayées qu'avant, l'eau coule plus abondamment dans les ruisseaux, les mesures de propreté publique sont plus strictement surveillées et la fièvre jaune n'est pas venue. Mais la quarantaine? Ah! la quarantaine est une bien bonne chose, mais comme il fait bon se promener dans les rues sans qu'une odeur infecte vienne vous prendre au nez. Il y a encore bien des choses à faire avant d'arriver à cette propreté qui fait l'élegance et la salubrité d'une ville, mais le premier pas est fait; espérons qu'on ne s'arrêtera pas en chemin.

Le public semble ici se préoccuper médiocrement des prochaines élections. C'est pourtant une affaire d'importance et d'où peut dépendre le sort politique de l'Etat. Pourquoi jeter le manche après la cognée?

Votre voyage dans la lune m'intéresse vivement.

Finissez-le PLANEUR.

Officiel.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE DE LAFOURCHE.

Juri de Police.

Ce 29me jour de mai 1865, à 10 heures du matin le Juri de police de la paroisse de Lafourche s'est assemblé selon l'ajournement.

Présents: le président Jos. Nicolas, et messieurs Henry E. Ledet, Justin Sarta, Washington Griffin, Alexandre Ribbeck, George Flach, J. Rodrigue et Eugène Sommé.

Absents: Clotaire Bernard, Célestin Adam et J. B. Moreau.

L'absence de M. Eugène Sommé aux trois dernières séances du Juri de police a été excusée par le Juri de police.

Le comité des finances n'a pas fait de rapport.

Le comité spécial pour les réclamations de M. Sarta n'était pas préparé pour faire son rapport.

Le président a soumis un rapport de J. H. Stiner, shérif de cette paroisse, sur le règlement des comptes de Charles Gaudé, collecteur des taxes, lequel rapport a été référé au comité des finances. Aussi une autre communication de J. H. Stiner pour les citoyens du bayou Hérodin à l'égard d'un pont et d'un chemin sur ledit bayou; sur motion cette communication a été référée au "jury of freeholders," appointé le 21 octobre 1864, et le greffier fut autorisé de adresser audit "jury of freeholders."

Pour remplacer Mr. U. Prestenbach le président a nommé Mr. Washington Griffin comme membre du "jury of freeholders" ci-dessus mentionné, et aussi comme remplaçant M. A. A. Laforest, comme président dudit "jury of freeholders," en cas que Mr. Laforest sera absent pour la transactions des affaires dudit juri.

Sur motion de Justin Sarta, le Juri de police s'est ajourné jusqu'à 3 heures l'après-midi.

Le Juri de police s'est assemblé cet après-midi à 3 heures.

Présents: le président Joseph Nicolas, et Messieurs Justin Sarta, Washington Griffin, Eugène Sommé, George Flach, H. E. Ledet, A. Ribbeck et J. Rodrigue.

Absents: J. B. Moreau, Clotaire Bernard et Célestin Adam.

Le comité des réclamations a fait le rapport suivant verbal et favorable aux réclamations suivantes savoir: de

Gustave Adam de	\$ 64 00
A. Kramer	24 00
Emile Badeaux	56 09
Eugène Sommé	104 00
Chas. Daniels, tableau d'assèssment	225 00
Jean Rossi	225 00
H. G. Stelson, libraire, compte de 6 avr.	116 00
" " " 5 May	15 50
" " " 16 sept. '64	341 20
Rea's printing office	193 25
Charles Seeman	45 30
P. Cantrelle, enquête de deux cadavres	50 00

Montant à la somme de \$1458 95

Mil quatre cents cinquante-huit piastres et quatre-vingt quinze sous, et il a été décrété de payer cette somme des fonds du trésor, qui ne sont pas appropriés autrement sur l'ordre du président du Juri de police, certifié par son se-

crétaire du trésorier de la paroisse à l'ordre respectivement de chacun des créanciers ci-dessus nommés.

Ce rapport a été unanimement adopté. Le comité des finances a rapporté comme suit:

THIBODAUX 27 mai 1865.

A l'hon président et messieurs.—Votre comité spécial des finances soumet respectueusement le rapport suivant:

Après un examen attentif du rapport du shérif J. H. Stiner, nous Pavons trouvé correct et nous y avons vu que Charles Gaudé est justement endetté envers cette paroisse pour la juste et entière somme de \$1192,14 1/4.

Nous recommandons qu'une poursuite immédiate soit instituée contre Charles Gaudé comme collecteur des taxes en défaut, ainsi que contre ses cautions, pour indemniser la paroisse de pertes, et cela selon la loi. Que le prévôt-marchal, capitaine Ed. Bigelow, soit requis de donner son attention à cette affaire, et en cas de refus, que Théophile Harang, avocat de la paroisse, soit instruit de poursuivre sans délai les personnes ci-dessus mentionnées devant l'autorité compétente militaire ou civile.

Le tout est respectueusement soumis.
Geo. Flach, président.
Henry E. Ledet.

Et ils proposent les résolutions suivantes: Résolu par le Juri de police.—Que le shérif de la paroisse, appointé collecteur des taxes de la paroisse, après être dûment qualifié, procédera immédiatement à la collection de la balance de \$3343,18 1/4 due pour l'année 1863, et il fera un rapport de telles personnes qui sont incapables de payer les taxes respectives en raison de l'inondation de leurs champs intégralement.

Il est résolu de plus.—Que l'avocat de la paroisse soit et il est autorisé par les présentes de faire demander aux propriétaires de l'habitation Acadia et autres la somme de \$2939 50 actuellement payée par la paroisse jusqu'à présent, pour fermer la crevasse connue sous le nom de "crevasse de l'habitation Acadia" et de faire son rapport au Juri de police à sa séance prochaine.

Et il est résolu de plus.—Qu'en raison du manque des récoltes l'assèssment des taxes de la paroisse pour l'année 1864 soit et est par ceci remis à une réunion future à fin de donner une chance aux membres des différents districts de Juri de police de rapporter sur le condition désastreux de leurs constituants.

Ce rapport et les résolutions suivantes ont été adoptées unanimement:

Sur motion, résolu.—Que le shérif étant officio collecteur des taxes de la paroisse soit et est autorisé par ceci de collecter pour l'année 1864 en proportion d'un huitième toutes les licences énumérées dans la section 3, page 460 des révisés statuts de la Louisiane, excepté des détailliers des liqueurs spiritueuses en quantité de moins d'un gallon, qui sont taxés par ceci vingt piastres chacun, et aussi cela qui regard le quoyage dans le 7me Item de la dite 3me section.

Lesquelles résolutions ont été unanimement adoptées.

Et sur motion de Mr. J. Sarta, le Juri de police s'est ajourné sine die.
JOS. NICOLAS, président.
C. H. L. GRUNBERG, greffier.

Lost or Mislaid.

One certain mortgage or promissory note, drawn by Ulysses Guedry, in favor of Diago Duevet, for the sum of two hundred dollars, bearing interest from March and made payable in March, 1864.

The public is hereby notified not to trade for said note, as the payment of the same has been stopped. For further information, apply to the undersigned.
P. LAGARDE, Jr.,
aug12-1m Agent.

Avis.

Les créanciers de la succession de Mott Birdsall, décédé, son requis de présenter leurs réclamations, approuvées et authentiquées, au soussigné. Les débiteurs de la dite succession sont aussi notifiés de s'acquitter dans le plus court délai possible.

E. W. BLAKE,
Avocat de la succession.

Notice.

Creditors of the succession of Mott Birdsall, deceased, are requested to hand in their claims properly authenticated to the undersigned. Debtors to the succession are also notified to liquidate their indebtedness within the shortest possible delay.
E. W. BLAKE,
Attorney of the succession.

F. SANCAN.

Photographe et Peintre,

ENCOIGNURE ST. LOUIS ET LEVEE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de la paroisse de Lafourche et des paroisses environnantes qu'il a ouvert un SALON PHOTOGRAPHIE à l'encoignure des rues St. Louis et Levee. Qu'il a aussi constamment en main un choix d'albums photographiques, de cadres et de boîtes fancy pour ambrotypes.

F. SANCAN.